



DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS CONCERNANT

**L'ÉTAT DE PRÉPARATION DES FOURNISSEURS PAR RAPPORT AUX
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC)
ACCESSIBLES**

POUR

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT SOCIAL CANADA (EDSC)



DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS (DR)

ÉTAT DE PRÉPARATION DES FOURNISSEURS PAR RAPPORT AUX TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (TIC) ACCESSIBLES

Table des matières

Table des matières	2
1. Contexte et objet de la présente demande de renseignements (DR)	3
2. Nature de la demande de renseignements	4
3. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales	4
4. Questions	4
5. Coûts associés aux réponses	5
6. Traitement des réponses	5
7. Format des réponses	5
8. Date de clôture et présentation des réponses.....	6
Annexe A – Énoncé des exigences	7
Annexe B – Questions relatives à la DR.....	9
Annexe B – Questions relatives à la DR – version accessible.....	12



1. Contexte et objet de la présente demande de renseignements (DR)

Emploi et Développement social Canada (EDSC) commence à élaborer le prochain règlement en vertu de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA). Ce règlement portera sur l'élimination des obstacles et l'amélioration de l'accessibilité dans le domaine des technologies de l'information et des communications (TIC).

Les TIC désignent tout ce que nous utilisons pour communiquer et faire des transactions dans l'ère numérique. Le nouveau règlement sur l'accessibilité des TIC pris en vertu de la LCA s'appliquerait aux entités sous réglementation fédérale. Ces dernières comprennent notamment des secteurs comme les services bancaires, les pipelines et le gouvernement fédéral lui-même. D'autres secteurs comme le commerce de détail, la santé, l'éducation et le secteur manufacturier relèvent habituellement de la compétence des provinces ou des territoires. Le règlement pris en application de la LCA ne s'appliquerait généralement pas à ces secteurs.

La première étape du processus consiste à mener des consultations préalables auprès des intervenants. Bien que les fournisseurs de TIC ne soient pas de manière générale des entités sous réglementation fédérale, ils procurent des produits et services de TIC aux entités sous réglementation fédérale.

Par le biais de cette demande de renseignements (DR), la Direction du Canada accessible d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) et ses ministères partenaires souhaitent comprendre l'état de préparation des vendeurs et fournisseurs par rapport aux normes internationales relatives aux TIC, aux problèmes qu'ils rencontrent pour répondre à ces normes, ainsi qu'à l'incidence de ces normes sur la collectivité des personnes en situation de handicap.

EDSC souhaite également obtenir de la rétroaction de la part des vendeurs et fournisseurs concernant leur expérience relative aux normes internationales régissant l'accessibilité des TIC ou aux trousseaux à outils d'approvisionnement en TIC.

La présente DR ne constitue pas un appel d'offres ni une demande de soumissions. Aucun accord ni contrat fondé sur la présente DR ne sera conclu. Elle ne constitue nullement un engagement de la part du gouvernement du Canada, et elle n'autorise aucunement les éventuels répondants à entreprendre des travaux dont le coût pourrait être réclamé au Canada. La présente DR est considérée comme un engagement à publier une demande de propositions subséquente ou à attribuer un ou plusieurs contrats pour les travaux décrits dans les présentes. Même si les renseignements recueillis sont considérés comme étant de nature commerciale (auquel cas, ils seront traités en conséquence par le Canada), le Canada peut utiliser l'information aux fins de rédaction d'une ébauche des exigences de rendement (qui peuvent faire l'objet de modifications) et de planification budgétaire.

Les répondants sont encouragés à indiquer, dans les renseignements fournis au Canada, la présence de tout renseignement qu'ils considèrent comme exclusif, personnel ou appartenant à un tiers. Veuillez noter que le Canada pourrait être tenu par la loi (p. ex., en réponse à une demande formulée dans le cadre de la *Loi sur l'accès à l'information* et de la *Loi sur la protection des renseignements personnels*) de communiquer des renseignements exclusifs ou commerciaux de nature délicate concernant un répondant (pour en savoir davantage : <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/a-1/>).



2. Nature de la demande de renseignements

La présente DR ne constitue pas une demande de soumissions. Elle ne donnera pas lieu à l'attribution d'un contrat. Par conséquent, les fournisseurs éventuels des biens ou services décrits dans la présente DR ne doivent pas réserver de stocks ou d'installations ni affecter des ressources en fonction des renseignements qui y sont présentés. En outre, la présente DR ne donnera pas nécessairement lieu à l'acquisition des biens et services décrits dans celle-ci.

3. Lois, accords commerciaux et politiques gouvernementales

Les lois, les accords commerciaux et les politiques gouvernementales qui pourraient avoir une incidence sur toute demande de soumissions subséquente seront déterminés à l'étape de la demande de soumissions.

4. Questions

Comme il ne s'agit pas d'une demande de soumissions, le Canada ne répondra pas nécessairement par écrit et ne distribuera pas forcément les réponses à tous les fournisseurs éventuels. Toutefois, toute question des répondants concernant la présente DR doit être soumise par écrit à l'autorité contractante indiquée ci-dessous, **par courriel**, au plus tard à la date de clôture.

Nom : Ekaterina Suvorova
Titre : Spécialiste principale en approvisionnement
Emploi et Développement social Canada
Approvisionnement et passation de marchés

Adresse : 140, promenade du Portage
Gatineau (Québec) K1A 0J9

Courriel : NC-SOLICITATIONS-GD@hrsdcc-rhdcc.gc.ca

Le Canada se réserve le droit de ne pas répondre aux questions reçues après la date de clôture ou à toute question non liée à la présente DR. Les questions qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les articles portant la mention « exclusif » seront traités en conséquence, sauf dans les cas où le Canada considère que la question n'a pas un caractère exclusif. Le Canada peut modifier les questions ou demander au répondant de le faire afin d'en éliminer le caractère exclusif, et les réponses seront rendues publiques dans le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement (<https://achatsetventes.gc.ca/>).



Des changements peuvent être apportés à la présente DR, et ils seront annoncés au moyen d'une modification dans le Service électronique d'appels d'offres du gouvernement. Le Canada demande aux répondants de consulter régulièrement le site Achatsetventes.gc.ca pour vérifier si des changements ont été apportés, le cas échéant.

5. Coûts associés aux réponses

Le Canada ne remboursera pas les dépenses engagées par les répondants pour répondre à la présente DR.

6. Traitement des réponses

- a) **Utilisation des réponses:** Les réponses ne seront pas soumises à une évaluation officielle. Toutefois, le Canada pourra les utiliser pour élaborer ou modifier ses stratégies d'approvisionnement ou tout document préliminaire joint à la présente DR. Le Canada examinera toutes les réponses reçues à la date de clôture de la DR. Il peut par ailleurs, à sa discrétion, examiner les réponses reçues après la date de clôture de la DR.
- b) **Équipe d'examen:** Une équipe d'examen composée de représentants du client (le cas échéant) et d'EDSC passera en revue les réponses. Le Canada se réserve le droit d'embaucher un expert-conseil indépendant ou de faire appel aux ressources du gouvernement qu'il estime nécessaires pour examiner toute réponse. Toutes les réponses ne seront pas nécessairement soumises à l'examen de tous les membres de l'équipe d'examen.
- c) **Confidentialité:** Les répondants doivent indiquer les parties de leur réponse qu'ils jugent de nature exclusive ou confidentielle. Le Canada traitera les réponses conformément à la Loi sur l'accès à l'information.
- d) **Activité de suivi:** Le Canada peut, à sa discrétion, communiquer avec tout répondant pour lui poser d'autres questions ou pour obtenir des précisions sur tout aspect d'une réponse.

7. Format des réponses

- a) **Page titre:** La première page, doit être une page titre renfermant les éléments d'information suivants :
 - A. le titre de la réponse du répondant et le numéro du volume;
 - B. le nom et l'adresse du répondant;
 - C. le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la personne-ressource du répondant;
 - D. la date;
 - E. le numéro de la DR.



- b) **Système de numérotation:** Les répondants sont priés d'utiliser dans leur réponse un système de numérotation correspondant à celui de la présente DR. Tout renvoi à des documents descriptifs, à des manuels techniques et à des brochures accompagnant la réponse devrait respecter ce système.
- c) **Nombre de copies:** Le Canada demande aux répondants de soumettre une [1] copie de leurs réponses.

8. Date de clôture et présentation des réponses

- a) **Date de clôture:** Les réponses à la présente DR doivent être transmises par voie électronique à l'autorité contractante et seront acceptées jusqu'à 14 h (HNE) le 31 janvier, 2023.
- b) **Date et lieu de présentation des réponses:** Les fournisseurs qui souhaitent fournir une réponse par courriel à NC-SOLICITATIONS-GD@hrsdcc.gc.ca doivent adresser leur réponse à l'autorité contractante dont le nom figure ci-dessus, et la transmettre au plus tard à l'heure et à la date indiquées plus haut.
- c) **Responsabilité en ce qui a trait à la réception des réponses dans les délais prescrits:** Il incombe à chaque répondant de s'assurer que sa réponse est livrée dans les délais prescrits à l'adresse courriel NC-SOLICITATIONS-GD@hrsdcc.gc.ca.
- d) **Identification des réponses :** Chaque répondant doit s'assurer que son nom et son adresse ainsi que le numéro de la demande et la date de clôture figurent lisiblement sur la réponse.
- e) **Réponses après la date de clôture :** Nous sommes également heureux de recevoir toute information qui sera partagée après la date limite. Veuillez envoyer vos réponses à l'adresse accessible.canada.directorate-direction.canada.accessible@hrsdcc.gc.ca après la date de clôture.



Annexe A – Énoncé des exigences

1. Titre : Demande de renseignements (DR) sur les normes relatives aux technologies de l'information et des communications (TIC)

Emploi et Développement social Canada (EDSC) lance cette DR pour établir si les vendeurs et les fournisseurs connaissent et utilisent les normes internationales régissant l'accessibilité des TIC.

2. Objectifs

Par le biais de cette demande de renseignements (DR), le chargé de projet d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) et ses ministères partenaires souhaitent comprendre l'état de préparation des vendeurs et fournisseurs par rapport aux normes internationales relatives aux TIC, aux problèmes qu'ils rencontrent pour répondre à ces normes, ainsi qu'à l'incidence de ces normes sur la collectivité des personnes en situation de handicap. EDSC souhaite également obtenir de la rétroaction de la part des vendeurs et fournisseurs concernant leur expérience relative aux normes internationales régissant l'accessibilité des TIC ou aux trousseaux à outils d'approvisionnement en TIC.

La DR comportera des questions visant à obtenir des renseignements de la part de la communauté des fournisseurs de TIC sur les différents produits et services de TIC tels que les sites Web, le matériel et les logiciels. Elle posera également des questions sur leur degré actuel de conformité aux normes régissant l'accessibilité des TIC et sur leur état de préparation par rapport à d'éventuelles nouvelles mesures réglementaires canadiennes en matière de TIC.

3. Contexte

La *Loi canadienne sur l'accessibilité* (LCA), qui est entrée en vigueur le 19 juillet 2019, vise à transformer le Canada en un pays entièrement accessible et exempt d'obstacles d'ici le 1^{er} janvier 2040. Elle porte sur la reconnaissance et l'élimination d'obstacles, ainsi que la prévention de nouveaux obstacles, dans les domaines prioritaires suivants :

- l'emploi
- l'environnement bâti (bâtiments et espaces publics)
- les technologies de l'information et des communications (TIC)
- les communications, autres que les technologies de l'information et des communications
- l'acquisition de biens, de services et d'installations
- la conception et la prestation de programmes et de services
- le transport (compagnies aériennes, ainsi que fournisseurs de transport ferroviaire, terrestre et maritime qui traversent les frontières provinciales ou internationales).

Le premier règlement pris en application de la LCA a été publié dans la *Gazette du Canada*, Partie II, en décembre 2021. Il énonce les exigences en matière de planification et de production de rapports pour les entités sous réglementation fédérale, qui doivent créer des plans sur l'accessibilité, des descriptions



des processus de rétroaction et des rapports d'étape en consultation avec les personnes en situation de handicap. De plus, ce règlement pris en vertu de la LCA établit les sanctions administratives pécuniaires pour toute violation de la loi ou de ses règlements connexes.

Tout règlement pris en vertu de la LCA s'applique aux entités sous réglementation fédérale. Ces dernières comprennent notamment des secteurs comme les services bancaires, les télécommunications, la radiodiffusion, le transport international et interprovincial, les pipelines et le gouvernement du Canada lui-même.

Nous voulons comprendre l'état actuel de conformité des vendeurs et fournisseurs de TIC et leur disposition à se conformer aux normes régissant l'accessibilité des TIC, les problèmes qu'ils rencontrent pour répondre à ces normes, ainsi que l'incidence de ces normes sur la collectivité des personnes en situation de handicap. Les renseignements recueillis permettront d'évaluer l'état de préparation et/ou de degré de conformité du secteur des TIC relativement aux normes régissant l'accessibilité des TIC, ainsi que les éventuelles lacunes des produits de TIC actuels par rapport aux futures exigences réglementaires en matière d'accessibilité des TIC.



Annexe B – Questions relatives à la DR

	Question au fournisseur	Réponse du fournisseur
1	Veillez indiquer les biens ou services liés aux TIC que produit ou que fournit votre entreprise (sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent) :	
a	Création et mise à jour de contenu Web, y compris les sites Web, les applications Web et les documents non Web	
b	Applications mobiles	
c	Logiciels : <ul style="list-style-type: none">• logiciel non Web• logiciel de plate-forme• outil-auteur• logiciel qui fonctionne comme technologie d'assistance• autre logiciel – veuillez préciser :	
d	Matériel : <ul style="list-style-type: none">• téléphones intelligents• matériel informatique comme les claviers, les souris, etc.• matériel de bureau comme les imprimantes, les scanners, les photocopieurs• périphériques spéciaux comme les protège-clavier, les boules de commande, les grands écrans ou les dispositifs de pointage commandés par la tête• points de raccordement d'entrée-sortie, compatibles avec la technologie d'assistance• autre matériel – veuillez préciser :	
e	Technologie d'assistance : <ul style="list-style-type: none">• équipement d'enregistrement ou dispositifs portables de prise de notes• lecteurs multimédias pour livres électroniques et livres sonores• claviers ou unités d'entrée spécialisés• logiciels de reconnaissance de la parole, suppléance à la communication et communication de substitution de haute ou de basse technologie, etc.• autres technologies d'assistance – veuillez préciser :	
f	TIC fixes, comme les terminaux de paiement électronique (TPE) et les dispositifs interactifs	



	Question au fournisseur	Réponse du fournisseur
	accessibles en libre-service, comme les kiosques d'information et les guichets automatiques bancaires	
g	Biométrie	
h	Services de relais	
i	Autres, veuillez préciser	
2	Considérez-vous que votre entreprise est une petite ou moyenne entreprise (PME)? Veuillez préciser.	
3	Votre entreprise exerce-t-elle ses activités principalement au Canada?	
4	Votre entreprise prend-elle en compte l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap?	
5	Avez-vous demandé à des utilisateurs ayant une expérience vécue d'évaluer l'accessibilité de votre produit ou service? Dans l'affirmative, comment? Dans la négative, prévoyez-vous de demander à des utilisateurs ayant une expérience vécue de le faire?	
6	Les produits ou services de TIC que vous fournissez répondent-ils ou sont-ils conformes à des normes d'accessibilité des TIC? Par exemple, la norme européenne EN 301 549, la section 508 révisée des États-Unis, les WCAG, le <i>Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées</i> pris en application de la <i>Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i> (LAPHO), l'Association canadienne de normalisation (CSA).	
7	Quels sont les facteurs qui vous poussent à choisir une norme régissant l'accessibilité des TIC particulière pour vos produits et services? Par exemple : adaptabilité, disponibilité, coûts-avantages ou autres.	
8	Dépassez-vous l'une des directives de base recommandées par n'importe laquelle de ces normes? Dans l'affirmative, quels aspects exacts dépassez-vous?	
9	Si vos produits ou services ne sont conformes à aucune norme, avez-vous l'intention ou projetez-vous de parvenir à une conformité intégrale ou partielle à toute norme internationale dans l'avenir? Dans la négative, veuillez indiquer pourquoi.	
10	Votre entreprise a-t-elle de l'expérience de l'utilisation de trousse à outils d'accessibilité des TIC, telles que la trousse d'accessibilité des TIC de l'EN 301 549, ou de tout autre outil d'accessibilité des TIC? Veuillez préciser et fournir des exemples.	



	Question au fournisseur	Réponse du fournisseur
11	<p>Avez-vous déjà préparé un rapport de conformité d'accessibilité (RAC) en utilisant le Gabarit d'accessibilité volontaire de produit (GAVP ou Voluntary Product Accessibility Template en anglais)¹ pour l'un de vos produits ou services? Dans l'affirmative, lequel ou lesquels des GAVP suivants avez-vous préparés?</p> <p>GAVP version 2.4 Rev INT (mars 2022) GAVP version 2.4 Rev EU (mars 2022) GAVP version 2.4 Rev WCAG (mars 2022) GAVP version 2.4 Rev 508 (mars 2022)</p>	
12	<p>Avez-vous déjà rencontré des difficultés dans la préparation d'un rapport de conformité d'accessibilité (RAC) en utilisant le format du GAVP pour l'un de vos produits ou services? Dans l'affirmative, veuillez énumérer les difficultés rencontrées. Il peut s'agir par exemple d'un manque de connaissances, d'un manque de formation, du temps et des ressources nécessaires, d'un manque de respect des normes, etc.</p>	
13	<p>Appliquez-vous des exemptions ou des exceptions à l'une quelconque des normes que vous suivez? Dans l'affirmative, à quels aspects particuliers les exemptions ou exceptions s'appliquent-elles?</p>	
14	<p>Vos activités, produits et services sont-ils bien placés pour se conformer à la norme européenne? Dans l'affirmative ou la négative, veuillez expliquer pourquoi.</p>	
15	<p>Combien de temps pensez-vous qu'il faudra à votre entreprise pour être en mesure de fournir des produits et services qui répondent à la norme européenne? Veuillez indiquer comme suit : de 1 à 2 ans; de 2 à 5 ans; de 5 à 7 ans; de 7 à 10 ans; plus de 10 ans.</p>	
16	<p>Avez-vous de la rétroaction ou d'autres commentaires sur l'accessibilité des TIC dont vous aimeriez nous faire part?</p>	

[Une version accessible de l'annexe B – Questions relatives à la DR est disponible](#)

¹ [VPAT - Information Technology Industry Council \(itic.org\)](http://VPAT - Information Technology Industry Council (itic.org))



Annexe B – Questions relatives à la DR – version accessible

Question au fournisseur

1. Veuillez indiquer les biens ou services liés aux TIC que produit ou que fournit votre entreprise (sélectionnez toutes les réponses qui s'appliquent) :
 - a. Création et mise à jour de contenu Web, y compris les sites Web, les applications Web et les documents non Web
 - b. Applications mobiles
 - c. Logiciels :
 - logiciel non Web
 - logiciel de plate-forme
 - outil-auteur
 - logiciel qui fonctionne comme technologie d'assistance
 - autre logiciel – veuillez préciser :
 - d. Matériel :
 - téléphones intelligents
 - matériel informatique comme les claviers, les souris, etc.
 - matériel de bureau comme les imprimantes, les scanners, les photocopieurs
 - périphériques spéciaux comme les protège-clavier, les boules de commande, les grands écrans ou les dispositifs de pointage commandés par la tête
 - points de raccordement d'entrée-sortie, compatibles avec la technologie d'assistance
 - autre matériel – veuillez préciser :
 - e. Technologie d'assistance :
 - équipement d'enregistrement ou dispositifs portables de prise de notes
 - lecteurs multimédias pour livres électroniques et livres sonores
 - claviers ou unités d'entrée spécialisés
 - logiciels de reconnaissance de la parole, suppléance à la communication et communication de substitution de haute ou de basse technologie, etc.
 - autres technologies d'assistance – veuillez préciser :
 - f. TIC fixes, comme les terminaux de paiement électronique (TPE) et les dispositifs interactifs accessibles en libre-service, comme les kiosques d'information et les guichets automatiques bancaires
 - g. Biométrie
 - h. Services de relais
 - i. Autres, veuillez préciser
2. Considérez-vous que votre entreprise est une petite ou moyenne entreprise (PME)? Veuillez préciser.
3. Votre entreprise exerce-t-elle ses activités principalement au Canada?
4. Votre entreprise prend-elle en compte l'accessibilité et l'inclusion des personnes en situation de handicap?
5. Avez-vous demandé à des utilisateurs ayant une expérience vécue d'évaluer l'accessibilité de votre produit ou service? Dans l'affirmative, comment? Dans la négative, prévoyez-vous de demander à des utilisateurs ayant une expérience vécue de le faire?



6. Les produits ou services de TIC que vous fournissez répondent-ils ou sont-ils conformes à des normes d'accessibilité des TIC?

Par exemple, la norme européenne EN 301 549, la section 508 révisée des États-Unis, les WCAG, le *Règlement sur les Normes d'accessibilité intégrées* pris en application de la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO), l'Association canadienne de normalisation (CSA).

7. Quels sont les facteurs qui vous poussent à choisir une norme régissant l'accessibilité des TIC particulière pour vos produits et services? Par exemple : adaptabilité, disponibilité, coûts-avantages ou autres.
8. Dépassez-vous l'une des directives de base recommandées par n'importe laquelle de ces normes? Dans l'affirmative, quels aspects exacts dépassez-vous?
9. Si vos produits ou services ne sont conformes à aucune norme, avez-vous l'intention ou projetez-vous de parvenir à une conformité intégrale ou partielle à toute norme internationale dans l'avenir? Dans la négative, veuillez indiquer pourquoi.
10. Votre entreprise a-t-elle de l'expérience de l'utilisation de trousse à outils d'accessibilité des TIC, telles que la trousse d'accessibilité des TIC de l'EN 301 549, ou de tout autre outil d'accessibilité des TIC? Veuillez préciser et fournir des exemples.
11. Avez-vous déjà préparé un rapport de conformité d'accessibilité (RAC) en utilisant le Gabarit d'accessibilité volontaire de produit (GAVP ou Voluntary Product Accessibility Template en anglais)² pour l'un de vos produits ou services?

Dans l'affirmative, lequel ou lesquels des GAVP suivants avez-vous préparés?

[GAVP version 2.4 Rev INT \(mars 2022\)](#)

[GAVP version 2.4 Rev EU \(mars 2022\)](#)

[GAVP version 2.4 Rev WCAG \(mars 2022\)](#)

[GAVP version 2.4 Rev 508 \(mars 2022\)](#)

12. Avez-vous déjà rencontré des difficultés dans la préparation d'un rapport de conformité d'accessibilité (RAC) en utilisant le format du GAVP pour l'un de vos produits ou services? Dans l'affirmative, veuillez énumérer les difficultés rencontrées. Il peut s'agir par exemple d'un manque de connaissances, d'un manque de formation, du temps et des ressources nécessaires, d'un manque de respect des normes, etc.
13. Appliquez-vous des exemptions ou des exceptions à l'une quelconque des normes que vous suivez? Dans l'affirmative, à quels aspects particuliers les exemptions ou exceptions s'appliquent-elles?

² [VPAT - Information Technology Industry Council \(itic.org\)](http://www.itic.org)



14. Vos activités, produits et services sont-ils bien placés pour se conformer à la norme européenne?
Dans l'affirmative ou la négative, veuillez expliquer pourquoi.

15. Combien de temps pensez-vous qu'il faudra à votre entreprise pour être en mesure de fournir des produits et services qui répondent à la norme européenne?

Veuillez indiquer comme suit : de 1 à 2 ans; de 2 à 5 ans; de 5 à 7 ans; de 7 à 10 ans; plus de 10 ans.

16. Avez-vous de la rétroaction ou d'autres commentaires sur l'accessibilité des TIC dont vous aimeriez nous faire part?